

# **MOBILISATION DE RESSOURCES POUR LA GESTION RATIONNELLE DES PRODUITS CHIMIQUES ET DES DECHETS**

---

**DOCUMENT D'ORIENTATION**

**EDITION DE JUIN 2011**



**unitar**

United Nations Institute for Training and Research

### **A propos de ce document**

Le présent document d'orientation, qui résulte de travaux entrepris par l'UNITAR avec le soutien du Gouvernement de la Suisse, vise à aider les pays à élaborer une approche stratégique et programmatique en matière de mobilisation de ressources pour la gestion intégrée des produits chimiques et des déchets. Dans sa première édition, il a été expérimenté dans plusieurs pays pilotes, suivi d'une distribution plus large pour une utilisation générale dans les pays. Cette édition de 2011, qui a été actualisée et étendue, est élaborée dans le cadre de la coopération entre l'UNITAR et les secrétariats des trois conventions (Bâle, Rotterdam et Stockholm) à travers un contrat avec le Secrétariat de la Convention de Rotterdam. Le document d'orientation, sous sa forme modulaire, est actuellement expérimenté dans une série d'ateliers régionaux tenus en fin 2010-début 2011. Des éditions ultérieures ou d'autres documents d'orientation spécifiques peuvent être élaborées en réponse aux besoins identifiés des pays et/ou d'autres événements internationaux.

# TABLE DES MATIERES

|  |           |
|--|-----------|
| <b>SOMMAIRE</b> .....  | <b>1</b>  |
| <b>1. INTRODUCTION ET OBJECTIFS DU DOCUMENT</b> .....  | <b>1</b>  |
| <b>2. ACCORDS INTERNATIONAUX ET INITIATIVES PERTINENTS</b> .....   | <b>2</b>  |
| 2.1 Aperçu des initiatives et accords.....   | 2         |
| 2.2 Le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) .....  | 3         |
| 2.3 La Convention de Bâle .....  | 4         |
| 2.4 La Convention de Rotterdam .....   | 4         |
| 2.5 La Convention de Stockholm .....   | 4         |
| 2.6 Convention de Vienne : Protocole de Montréal.....  | 5         |
| 2.7 Approche stratégique à la gestion internationale des produits chimiques (SAICM).....   | 5         |
| 2.8 Autres initiatives .....   | 5         |
| <b>3. LEÇONS TIREES DES EXPERIENCES</b> .....  | <b>7</b>  |
| <b>4. ELEMENTS CLES D'UNE STRATEGIE DE MOBILISATION DE RESSOURCES</b> .....  | <b>9</b>  |
| 4.1 Contexte .....   | 9         |
| 4.2 But et objectifs.....  | 9         |
| 4.3 La voie à suivre .....   | 10        |
| <b>5. ETAPES DE LA MISE EN ŒUVRE D'UNE STRATEGIE DE MOBILISATION DE RESSOURCES</b> .....   | <b>10</b> |
| Etape 1 : Mettre en place un Groupe de travail pour la mobilisation des ressources .....   | 10        |
| Etape 2 : Réaliser un état des lieux.....  | 11        |
| Etape 3 : Déterminer les opportunités de mobilisation des ressources prioritaires.....   | 12        |
| Etape 4 : Coordonner les demandes de ressources liées aux produits chimiques et aux déchets .....  | 13        |
| Etape 5 : Obtenir le soutien politique à la stratégie.....   | 13        |
| Etape 6 : Mettre en œuvre la stratégie.....  | 14        |
| <b>6. RESUME ET CONCLUSIONS</b> .....  | <b>15</b> |
| <br>   |           |
| <b>ANNEXE A : APPROCHE DU SECRETARIAT DE LA CONVENTION DE STOCKHOLM POUR FACILITER AUX PARTIES QUI SONT DES PAYS EN DÉVELOPPEMENT ET A ECONOMIE EN TRANSITION L'ACCES AUX RESSOURCES FINANCIERES</b> ..... | <b>16</b> |
| <b>ANNEXE B : ÉTUDE DE CAS SUR L'INTEGRATION : ZAMBIE</b> .....  | <b>17</b> |
| <b>ANNEXE C : SOMMAIRE POSSIBLE D'UN ETAT DES LIEUX</b> .....  | <b>19</b> |
| <b>ANNEXE D : SOMMAIRE POSSIBLE D'UNE STRATEGIE DE MOBILISATION DE RESSOURCES</b> .....  | <b>20</b> |
| <b>ANNEXE E : ITINERAIRE CRUCIAL D'UNE STRATEGIE DE MOBILISATION DE RESSOURCES</b> .....   | <b>21</b> |



## SOMMAIRE

La gestion des produits et des déchets étant de plus reconnue comme une priorité environnementale et de santé aux niveaux national, régional et international, il devient extrêmement important que les gouvernements nationaux mobilisent des ressources pour assurer leur gestion rationnelle. Nonobstant l'existence de nombreuses questions cruciales qui interpellent les pouvoirs publics dans leur quête de développement durable, la gestion des produits chimiques et des déchets est tout simplement une question qui ne peut plus être ignorée, d'où la nécessité, au niveau national, d'élaborer une Stratégie de mobilisation de ressources pour la gestion rationnelle de ces produits et déchets. Le présent document d'orientation donne un aperçu des enjeux et des défis, des informations sur les principales initiatives et, surtout, une approche structurée à l'élaboration d'une stratégie de mobilisation de ressources. Il se veut un outil d'assistance aux gouvernements nationaux pour l'obtention des financements tant nécessaires des programmes de gestion des produits chimiques et des déchets aux niveaux national et régional.

### 1. INTRODUCTION ET OBJECTIFS DU DOCUMENT

Le présent document d'orientation traite de la difficulté de mobiliser les ressources tant nécessaires pour permettre aux pays d'honorer leurs engagements concernant les effets pervers des produits chimiques et des déchets. Les efforts des pays visant à honorer leurs engagements internationaux, nationaux et autres liées à la protection de l'environnement et de la santé humaine ont longtemps été entravés par le manque de ressources financières.

Au niveau international, des efforts ont été consentis, notamment à l'égard des Conventions de Bâle,<sup>1</sup> de Stockholm<sup>2</sup> et de Rotterdam,<sup>3</sup> pour trouver des synergies pouvant résulter, entre autres, à une allocation plus efficiente et plus efficace de ces ressources limitées, de manière à aider davantage les pays à honorer leurs engagements. En outre, d'autres ententes et cadres internationaux, par exemple l'Approche stratégique à la gestion internationale des produits chimiques (SAICM),<sup>4</sup> permettent également d'aider les pays à atteindre les mêmes objectifs en servant d'accord-cadre pour la gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets. Néanmoins, même avec une utilisation plus efficiente des ressources, la nécessité de mobiliser des ressources supplémentaires subsiste.

Le présent document d'orientation, qui résulte de travaux entrepris par l'UNITAR<sup>5</sup> avec le soutien du Gouvernement de la Suisse, vise à aider les pays à élaborer une approche stratégique et programmatique en matière de mobilisation de ressources pour la gestion intégrée des produits chimiques et des déchets. Il définit une méthodologie claire et facile à suivre, visant à aider les pays et les autres acteurs étatiques et non étatiques à :

- connaître leur situation interne (au sein du pays) actuelle concernant les questions de mobilisation de ressources et identifier les priorités liées aux ressources,
- connaître et apprécier les différentes opportunités (notamment les sources et les outils) de mobilisation de ressources au niveau international (à travers les mécanismes financiers des conventions, d'autres sources de financement bilatéral et multilatéral, et les entités pouvant offrir une assistance technique en matière de ressources humaines),

---

<sup>1</sup> Convention de Bâle sur le contrôle des mouvements transfrontières de déchets dangereux et de leur élimination : <http://www.basel.int>.

<sup>2</sup> Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants : <http://chm.pops.int>.

<sup>3</sup> Convention de Rotterdam sur la procédure de consentement préalable en connaissance de cause applicable à certains produits chimiques et pesticides dangereux : <http://www.pic.int>.

<sup>4</sup> SAICM : <http://www.saicm.org>.

<sup>5</sup> Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche : <http://www.unitar.org>.

- assurer la coordination au niveau national pour assurer la mobilisation efficace et efficiente des ressources,
- assurer la coordination, selon les besoins, au niveau régional, pour assurer la mobilisation efficace et efficiente des ressources,
- élaborer une stratégie soutenue à un niveau élevé pour aider à garantir, au niveau national, une approche cohérente et stratégique à la mobilisation des ressources.

Cette note d'orientation a été rédigée en particulier en réponse à la demande des pays pour des conseils en matière de planification concernant l'élaboration de stratégies de mobilisation de ressources. Bien que ce document honore un tel mandat, il n'est pas recommandé de d'utiliser de façon isolée des autres documents d'orientation connexes les conseils qui y sont contenus.

Ce document d'orientation traite d'un certain nombre de sujets :

- informations générales essentielles, notamment la difficulté générale et diverses expériences et leçons apprises,
- suggestions d'étapes clés de l'élaboration d'une stratégie de mobilisation de ressources,
- modèle de questions d'orientation pour un état des lieux visant à aider les pays à identifier les questions pertinentes et à y réfléchir,
- proposition de structure de stratégie,
- suggestions visant à aider à l'adoption et à l'appropriation de la stratégie.

## **2. ACCORDS INTERNATIONAUX ET INITIATIVES PERTINENTS**

### **2.1 Aperçu des initiatives et accords**

Au cours de ces 25 dernières années, des progrès significatifs ont été réalisés au niveau international dans la satisfaction des préoccupations concernant la protection de la santé humaine et de l'environnement des effets néfastes des produits chimiques et des déchets. Plusieurs conventions internationales importantes, notamment les Conventions de Bâle, de Stockholm et de Rotterdam, ont été négociées et sont entrées en vigueur. Des négociations pour la mise en place d'un instrument international juridiquement contraignant sur le mercure sont également en cours.

Une multitude d'accords bénévoles pertinents ont été conclus avec succès, notamment le Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques (SGH)<sup>6</sup> et la SAICM. Au niveau régional, plusieurs accords importants à objectifs similaires ont également été conclus au cours de cette période.

Associés aux priorités nationales identifiées, ces nouveaux engagements aux niveaux international et régional créent de nouvelles opportunités d'action responsable, mais également de nouvelles demandes en matière de ressources. Cela est particulièrement vrai pour les pays en développement et à économie en transition, qui disposent de ressources financières limitées. Alors que plusieurs accords (par exemple la SAICM, la Convention de Stockholm) contiennent des dispositions ou des mécanismes d'assistance financière et technique comprenant d'importantes possibilités de mobilisation de ressources par les pays au niveau international, la majorité des accords conclus à jour ne s'accompagne généralement pas des ressources nécessaires pour assurer la protection de la santé humaine et de l'environnement des produits chimiques et des déchets.

---

<sup>6</sup> Cf. : [http://live.unece.org/trans/danger/publi/ghs/ghs\\_welcome\\_e.html](http://live.unece.org/trans/danger/publi/ghs/ghs_welcome_e.html).

En outre, certains mécanismes financiers sont de nature temporaire (par exemple le Fonds d'affectation spéciale du Programme de démarrage rapide de la SAICM<sup>7</sup>). Avec la disparition envisagée de ces mécanismes temporaires, les accords visant leur remplacement ou l'instauration de mécanismes de financement renforcés pourrait faire défaut.

Les résumés suivants donnent un bref aperçu de quelques-uns des principaux accords pertinents au niveau international. Il est fait référence, le cas échéant, aux accords comportant des mécanismes d'assistance financière multilatéraux dédiés. La plupart, voire la totalité des autres accords, sont accompagnés d'importantes sources de financement bilatéral fourni de temps à autre.

## 2.2 Le Fonds pour l'environnement mondial (FEM)

Fondée en 1991, le Fonds pour l'environnement mondial (FEM)<sup>8</sup> est aujourd'hui le principal donateur des projets visant à améliorer l'environnement mondial. La principale vocation des financements du FEM liés aux produits chimiques a été la gestion, en qualité d'organisme responsable, des opérations du mécanisme financier de la Convention de Stockholm. La quasi-totalité des pays admissibles au FEM<sup>9</sup> ont bénéficié de programmes de renforcement des capacités, d'autonomisation, d'investissements ou d'autres projets, dans le but de mettre en œuvre la Convention de Stockholm. Les pays et les organisations internationales (agences d'exécution du FEM œuvrant directement à l'assistance aux pays) ont acquis un corpus significatif d'expériences dans l'accès aux ressources du Fonds.

Le rapport du FEM de février 2011,<sup>10</sup> soumis à la 5<sup>e</sup> Conférence des Parties à la Convention de Stockholm, avait noté le niveau de mobilisation de ressources suivant :

A la date du 30 juin 2010, le FEM avait engagé 425 millions de dollars dans des projets de gestion des POP, depuis l'adoption de la Convention de Stockholm en mai 2001. Ces allocations cumulées du FEM pour la gestion des POP ont permis de mobiliser environ 700 millions de dollars en cofinancement, portant ainsi la valeur totale du portefeuille du FEM pour les POP à 1,1 milliards de dollars.

Pendant la période concernée, 20 Projets de grande envergure (PGE) et 15 projets de moyenne envergure (PME) ont été approuvés, en plus de 17 subventions pour l'élaboration de projets (SEP), dont le total s'élève à 113 millions de dollars et les engagements de cofinancement y afférent à 249 millions de dollars. Les activités des projets concernaient principalement l'élimination des pesticides obsolètes, la mise en œuvre des MTD/MPE, la gestion et l'élimination des PCB, la gestion du DDT pour la lutte antivectorielle, ainsi que le renforcement institutionnel et des capacités pour une gestion rationnelle des POP.

Au cours de ces dernières années, le Conseil du FEM a approuvé des réformes importantes visant à conférer aux pays en développement et aux parties prenantes davantage de contrôle et d'accès aux fonds. Parmi les réformes approuvées par le Conseil figurent l'accès direct aux ressources du FEM pour les pays bénéficiaires, la rationalisation du cycle des projets du FEM et l'adoption d'une approche plus raffinée et plus stratégique à l'investissement en matière de programme. Par ailleurs, le Conseil du FEM a décidé d'élargir le partenariat, en approuvant les

---

<sup>7</sup> Cf. : <http://www.unitar.org/cwm/saicm/enabling-activities>.

<sup>8</sup> Cf. : <http://www.thegef.org/gef>.

<sup>9</sup> Pour prétendre à l'admission au FEM, il faut être partie à la Convention et être admis à l'emprunt auprès de la Banque mondiale ou encore recevoir l'assistance technique du PNUD. Cf. : <http://www.thegef.org/gef/node/1432>.

<sup>10</sup> Cf. : [http://www.thegef.org/gef/POPs\\_report\\_cop5](http://www.thegef.org/gef/POPs_report_cop5).

politiques, les procédures et les critères d'un projet pilote sur l'accréditation de nouvelles institutions en qualité de partenaires du FEM pour la mise en œuvre de ses projets.

### **2.3 La Convention de Bâle**

La Convention de Bâle sur le contrôle des mouvements transfrontières de déchets dangereux et leur élimination est un traité international visant à réduire les mouvements de déchets dangereux entre les nations, et plus précisément à empêcher le transfert de déchets dangereux des pays développés vers les pays moins développés. La Convention est entrée en vigueur en 1992. Lors de leur 10<sup>e</sup> Conférence prévue en octobre 2011, les Parties devraient adopter une approche plus stratégique à la mobilisation des ressources, notamment la collaboration avec les Conventions de Rotterdam et de Stockholm (voir également la section sur les « processus de synergies entre les Conventions de Bâle, de Rotterdam et de Stockholm » ci-dessous).

### **2.4 La Convention de Rotterdam**

La Convention de Rotterdam sur la procédure de consentement préalable en connaissance de cause applicable à certains produits chimiques et pesticides dangereux dans le commerce international, plus communément appelée Convention de Rotterdam, est un traité multilatéral visant à promouvoir le partage des responsabilités relatives à l'importation de produits chimiques dangereux. La Convention promeut l'échange ouvert d'informations et exhorte les exportateurs de produits chimiques dangereux à utiliser un étiquetage approprié, à inclure des directives sur la manipulation et à informer les acquéreurs de toute restriction ou interdiction connues. Les parties peuvent décider d'autoriser ou d'interdire l'importation de produits chimiques inscrits dans le traité, et les pays exportateurs sont tenus d'assurer le respect de la réglementation par les producteurs régis par leur législation. En ce qui concerne la mobilisation des ressources, il existe une collaboration accrue avec les Conventions de Bâle et de Stockholm (voir également la section sur les « processus de synergies entre les Conventions de Bâle, de Rotterdam et de Stockholm » ci-dessous).

### **2.5 La Convention de Stockholm**

La Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants est un traité mondial visant à protéger la santé humaine et l'environnement des substances chimiques qui restent intacts dans l'environnement pendant de longues périodes, finissent par être largement réparties géographiquement, s'accumulent dans les tissus adipeux des êtres humains et de la faune, et ont des effets néfastes sur la santé humaine et l'environnement. La Convention, qui a été adoptée en 2001 et qui est entrée en vigueur en 2004, demande aux Parties de prendre des mesures pour éliminer ou réduire les rejets de POP dans l'environnement. L'article 13, alinéa 6, définit un mécanisme financier pour la fourniture suffisante et durable des ressources financières aux pays en développement et aux Parties à économie en transition, une subvention ou des conditions de faveur pour les aider à mettre en œuvre la Convention. Le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) constitue, à titre provisoire, le principal organisme chargé du fonctionnement du mécanisme financier, conformément à l'article 14 de la Convention. La Conférence des Parties à la Convention, lors de ses réunions ordinaires, fournit à l'entité ou aux entités chargées du fonctionnement du mécanisme financier, des orientations sur les questions relatives aux critères d'admissibilité, aux politiques et à la stratégie, aux priorités des programmes et à la détermination du financement nécessaire pour assurer l'efficacité de la mise en œuvre de la Convention (voir également la section sur les « processus de synergies entre les Conventions de Bâle, de Rotterdam et de Stockholm » ci-dessous).

L'Annexe A au présent document d'orientation expose la démarche du Secrétariat de la Convention de Stockholm visant à faciliter aux parties qui sont des pays en développement et les Parties à économie en transition l'accès aux ressources financières.

## **2.6 Convention de Vienne : Protocole de Montréal**

Le Protocole de Montréal relatif aux substances qui appauvrissent la couche d'ozone (un protocole à la Convention de Vienne pour la protection de la couche d'ozone), qui est entré en vigueur en 1989, est destiné à protéger la couche d'ozone en éliminant progressivement la production d'un certain nombre de substances considérées comme responsables de son appauvrissement. Tant le Fonds multilatéral du Protocole de Montréal<sup>11</sup> (pour les pays en développement) que le FEM (pour les pays à économie en transition) servent à financer des projets de coopération technique conçus pour trouver une solution aux produits chimiques qui endommagent la couche d'ozone. Parmi les réalisations du Fonds multilatéral figurent les suivantes :

- Entre 1991 et juillet 2009, les pays donateurs ont honoré leurs engagements à fournir un financement, en versant effectivement 90 pour cent des contributions annoncées, soit 2,34 milliards de dollars sur 2,59.
- En juillet 2009, le Fonds a appuyé le transfert de technologie et le renforcement des capacités à travers plus de 6 000 projets et activités dans 147 pays en développement.
- Les projets approuvés en 2007 ont déjà permis d'éliminer la consommation de près de 258 574 tonnes PAO et la production de 195 013 tonnes PAO.

## **2.7 Approche stratégique à la gestion internationale des produits chimiques (SAICM)**

La SAICM est un cadre de politique visant à favoriser la gestion rationnelle des produits chimiques. Elle appuie la réalisation de l'objectif convenu lors du Sommet mondial de 2002 à Johannesburg sur le développement durable, afin de faire en sorte qu'en 2020, les produits chimiques soient fabriqués et utilisés de manière à minimiser leurs impacts négatifs significatifs sur l'environnement et la santé humaine.

Les activités initiales de renforcement des capacités pour la mise en œuvre des objectifs de la SAICM ont été soutenues par le Programme de démarrage rapide (PDR). Le PDR est doté d'un fonds d'affectation spéciale à contribution volontaire à durée limitée, administré par le PNUE, et s'appuie également sur une coopération multilatérale, bilatérale et d'autres formes. L'objectif de du PDR est de « soutenir le renforcement des capacités initiales et les activités de mise en œuvre dans les pays en développement, les pays les moins avancés, les petits Etats insulaires et les pays à économie en transition ».

## **2.8 Autres initiatives**

### ***Processus de synergies entre les Conventions de Bâle, de Rotterdam et de Stockholm***

Des conférences extraordinaires des Parties (ExCP) aux Conventions de Bâle, de Rotterdam et de Stockholm se sont tenues simultanément du 22 au 24 février 2010 à Nusa Dua, Bali (Indonésie). Lors de ces ExCP, les délégués ont adopté une décision de synergie de portée générale sur des services communs, des activités conjointes, la synchronisation des cycles budgétaires, des audits conjoints, des fonctions de gestion commune et des modalités d'examen.

---

<sup>11</sup> Cf. : <http://www.multilateralfund.org>.

Dans le cadre d'une action résultant directement des ExCP, les Secrétariats des Conventions de Bâle, de Rotterdam et de Stockholm mettent progressivement en place un programme conjoint visant à aider les Parties dans leur mise en œuvre des décisions sur la coopération et la coordination entre les trois Conventions (décision de la CP de Stockholm SC-4/34). Ce programme comprend des projets pilotes régionaux et nationaux mis en œuvre en collaboration avec les Centres régionaux des Conventions de Bâle et de Stockholm, ainsi que des ateliers régionaux. Les leçons apprises et les meilleures pratiques issues des projets seront reproduites dans d'autres pays et régions.

Lors de la CP-5 à la Convention de Stockholm, tenue en avril 2011, une décision synergique a été adoptée, qui appelle à l'élaboration d'une stratégie commune de mobilisation de ressources avec l'objectif de maximiser l'accès aux financements public et privé afin de mettre en œuvre l'agenda des produits chimiques et des déchets de façon synergique (cf. décision de la CP-5 SC-5/27, Activité S16).

### ***Intégration de la gestion rationnelle des produits chimiques***

L'Initiative de partenariat PNUD-PNUE pour l'Intégration de la gestion rationnelle des produits chimiques (GRPC) dans les Processus de planification du développement<sup>12</sup> vise à aider les pays à :

- intégrer les priorités de gestion rationnelle des produits chimiques dans les politiques et plans de développement,
- évaluer et mettre à jour les politiques et plans de développement qui prévoient déjà une gestion rationnelle des produits chimiques,
- identifier les possibilités de financement par les donateurs des besoins de renforcement des capacités des pays en matière de gestion des produits chimiques.

Plusieurs projets nationaux ont été approuvés dans le cadre du Fonds d'affectation spéciale du Programme de démarrage rapide de la SAICM et à travers l'aide des donateurs bilatéraux pour servir d'activité pilote pour l'orientation des pays sur cette question.<sup>13</sup> Pour de plus amples informations, consulter l'étude de cas de la Zambie à l'Annexe B.

### ***Le Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques (SGH)***

Le but ultime du SGH est de faire en sorte que les informations sur les risques chimiques, telles que les étiquettes et les fiches de sécurité, soient mises à la disposition des travailleurs et des consommateurs dans un format harmonisé et compréhensible dans les pays du monde entier. Ce système a été adopté en 2003. L'UNITAR<sup>14</sup> et l'Organisation internationale du travail (OIT) sont les points focaux pour le renforcement des capacités au sein du système des Nations unies pour la mise en œuvre du SGH.

### ***Centre d'information de la SAICM***

Une des fonctions du secrétariat de la SAICM est de fournir des services de centre d'information tels que les conseils aux pays sur la mise en œuvre de l'Approche stratégique, la transmission des demandes d'information aux sources compétentes et la facilitation de l'accès à l'information

---

<sup>12</sup> Cf. : [http://www.chem.unep.ch/unepsaicm/mainstreaming/UNEP\\_UNDP\\_PI\\_default.htm](http://www.chem.unep.ch/unepsaicm/mainstreaming/UNEP_UNDP_PI_default.htm).

<sup>13</sup> Cf. : <http://www.undp.org/chemicals/mainstreamingsmc.htm>.

<sup>14</sup> Cf. : <http://www.unitar.org/cwm/ghs/policy-recommendations>.

et à l'expertise en faveur des actions spécifiques nationales. Par conséquent, le secrétariat de la SAICM a mis en place un centre d'information<sup>15</sup> financé par le gouvernement allemand.

La fonction du centre d'information est réalisée principalement sur la base d'une plateforme en ligne. Cette dernière vient en complément du site de la SAICM et sert de point d'entrée aux informations relatives aux produits chimiques provenant d'une large base de sources et de forums. Cela comprend une section pour les pages consacrées aux régions et aux organisations, permettant aux pays et aux organismes de partager volontairement des informations sur les activités pertinentes en cours aux niveaux national et régional ou celles menées par les organismes concernés. Il est offert aux pays la possibilité de fournir des liens vers des sites pertinents ou des documents clés tels que les plans d'exécution et les documents législatifs et de politique.

### ***Processus consultatif sur les options de financement pour les produits chimiques et les déchets***

Lors de 4<sup>e</sup> Conférence des Parties à la Convention de Stockholm tenue en mai 2009, le Directeur exécutif du PNUE avait lancé le processus consultatif sur les Options de financement pour les produits chimiques et les déchets.<sup>16</sup> L'objectif de ce processus est « d'analyser la situation actuelle en matière de financement de la gestion des produits chimiques et des déchets au niveau national, y compris, mais non exclusivement, l'exécution des obligations des Parties selon les accords environnementaux multilatéraux relatifs aux produits chimiques, et de concevoir des propositions stratégiques, synergiques pour l'améliorer ». Une « feuille de route » en cours d'élaboration à travers une série de réunions. A la date de la 4<sup>e</sup> concertation de mai 2011, quatre pistes de financement étaient déjà envisagées :

- intégration de la gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets dangereux,
- Participation de l'industrie, notamment les partenariats public-privé, et utilisation d'instruments économiques aux niveaux national et international,
- nouveau fonds d'affectation spéciale similaire au Fonds multilatéral,
- introduction de la gestion sans danger des produits chimiques et des déchets comme nouveau domaine d'intervention, élargissement du domaine d'intervention des POP existants dans le cadre du FEM, ou mise en place d'un nouveau fonds d'affectation spéciale dans le cadre du FEM.

## **3. LEÇONS TIRÉES DES EXPÉRIENCES**

De nombreux projets d'assistance relatifs aux produits chimiques et aux déchets souffrent de certaines lacunes en matière de conception. Certains projets sont de trop courte durée. Certains sont strictement sectoriels, ce qui, parfois, conduit à la duplication des efforts des différents ministères ou organismes de développement. Certains manquent d'activités de suivi et beaucoup ne sont pas suffisamment adaptés au contexte spécifique, aux besoins et aux capacités des pays bénéficiaires. Bien que des améliorations significatives aient été enregistrées dans les projets, grâce aux efforts collectifs des donateurs, des organisations internationales et des pays, des efforts supplémentaires peuvent être bénéfiques pour la gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets, y compris la mobilisation des ressources stratégiques.

La planification pour la mobilisation des ressources peut être axée sur les projets ou s'étendre bien au-delà d'une approche axée sur l'individu ou les projets. Le traitement des questions relatives aux produits chimiques dans le cadre d'un programme national intégré à long terme,

---

<sup>15</sup> Cf. : <http://www.saicm.org/ich>.

<sup>16</sup> Cf. : [http://www.unep.org/dec/Chemical\\_Financing/index.asp](http://www.unep.org/dec/Chemical_Financing/index.asp).

par exemple, offre une occasion de reconsidérer soigneusement la planification et la conception des programmes de renforcement des capacités pour la gestion des produits chimiques et des déchets. Des orientations peuvent également être fournies aux pays par les organisations internationales pour appuyer leurs efforts d'évaluation des infrastructures nationales existantes destinées à la gestion des produits chimiques, la fixation des priorités d'action, ainsi que l'élaboration et la mise en œuvre de programmes conçus pour réaliser ces priorités.

Au début, les besoins en ressources devraient faire partie de tout processus d'évaluation et de planification des programmes. En outre, les sources potentielles de mobilisation de ressources, qu'elles soient internes ou externes, doivent être identifiées. Pour la mobilisation de ressources au niveau interne, il faut évaluer les possibilités compte tenu des réalités politiques et des critères, des besoins et des conditions des organismes qui fournissent une assistance financière. En analysant les résultats obtenus grâce aux initiatives nationales de renforcement des capacités dans le passé, un certain nombre de leçons peuvent être tirées. Ces leçons sont directement liées à la réussite souhaitée et à la stabilité à long terme de ces programmes et donc à la disponibilité et à la durabilité des ressources.

Voici certains des résultats les plus importants des leçons apprises à ce jour :

- Dans la mesure où une faible priorité est accordée aux questions de sécurité des produits chimiques/déchets aussi bien au plan national qu'international, ces questions doivent être exprimées dans le cadre des questions de plus grande priorité.
- Au niveau national et même au sein des ministères et des départements, il existe une forte concurrence pour accéder aux ressources qui nécessitent une attention particulière aux possibilités de collaboration avec les programmes concurrents.
- Dans la mesure où il n'existe généralement pas de politique nationale claire de gestion des produits chimiques/déchets, l'allocation des ressources aux activités et projets concrets est instable et peu fiable.
- L'absence d'une stratégie de planification pour l'amélioration de la gestion des produits chimiques au niveau national et le manque de connaissances sur la façon de concevoir une telle stratégie limitent la capacité d'intégration de la mobilisation des ressources dans les processus nationaux de gestion des produits chimiques.
- Les revenus provenant des procédures juridiques relatives à la sécurité des produits chimiques (par exemple les frais, taxes, amendes) arrivent au trésor public, mais ne peuvent pas être suffisamment « recyclés » ou « réservés » au renforcement des infrastructures nationales de gestion des produits chimiques,
- L'absence d'un organe central de coordination pouvant, entre autres, faciliter l'échange d'informations sur les aspects financiers de la gestion des produits chimiques/déchets limite la « voix au chapitre » des produits chimiques dans les débats nationaux concernant l'allocation des ressources,
- La faiblesse de l'expérience, si tant est qu'il y en existe, en matière d'instruments permettant de fournir des incitations à l'industrie et au commerce pour les pousser à contribuer financièrement aux infrastructures nationales de gestion/sécurité des produits chimiques, limite la capacité de mise en œuvre de mécanismes financiers innovants.
- La connaissance limitée des procédures d'exploration et d'obtention d'une aide financière extérieure (par exemple, la façon d'accéder aux agences internationales, aux donateurs bilatéraux et aux institutions de crédit et de connaître leurs règles, procédures, conditions et préférences) limite les efforts de mobilisation de ressources dans le cadre des engagements pour soutenir le développement durable.

Il reste beaucoup à faire. Les conseils sur la façon de relever ces défis sont décrits dans les sections suivantes du présent document.

## 4. ELEMENTS CLES D'UNE STRATEGIE DE MOBILISATION DE RESSOURCES

### 4.1 Contexte

Les programmes et les activités de gestion des produits chimiques et des déchets nécessitent des ressources financières. Le degré auquel les ressources sont allouées aux activités liées aux produits chimiques reflète souvent la priorité qui leur est accordée dans le contexte politique plus large. Bien que l'importance de ces activités soit de plus en plus reconnue au niveau international à travers la mise en place de nouvelles conventions et accords bénévoles, la priorisation des questions chimiques fait parfois défaut au niveau national ou régional.

Aussi bien au niveau national que régional, un engagement à améliorer la gestion des produits chimiques, à mieux protéger la santé humaine et l'environnement contre la pollution chimique et à encourager le développement durable relatif aux produits chimiques est indispensable pour une action efficace et efficiente, notamment la mobilisation des ressources. Une planification systématique qui démontre un engagement à régler les problèmes des produits chimiques à l'échelle nationale et régionale peut être communiquée aux donateurs externes, augmentant ainsi les chances d'accès aux ressources externes, aussi bien au plan bilatéral que multilatéral.

Dans un passé récent, les pays en développement et les pays à économie en transition ont, à maintes reprises, confirmé que cette aide extérieure serait nécessaire pour compléter les ressources internes limitées disponibles pour améliorer efficacement la gestion des produits chimiques. Au niveau international, il existe beaucoup d'activités en cours visant à aider les pays à améliorer leur capacité à bien gérer les produits chimiques. Les organismes et programmes de coopération technique multilatéraux et régionaux (par exemple, les organisations participant au Programme inter-organisation pour la gestion rationnelle des produits chimiques (IOMC)<sup>17</sup> et les banques multilatérales et régionales de développement (par exemple, la Banque mondiale, la Banque asiatique de développement et la Banque interaméricaine de développement) ont également soutenu aussi bien les petits projets à court terme que les programmes d'assistance technique à long terme, à travers l'octroi de prêts et de subventions.

Les pays développés ont également reconnu leur responsabilité d'aider les pays en développement et les pays à économie en transition dans la gestion des produits chimiques. Les agences bilatérales d'aide au développement mènent fréquemment d'importantes activités d'assistance technique à long terme en faveur des pays pour le renforcement des infrastructures nationales, techniques et administratives (y compris la formation du personnel), améliorant ainsi l'efficacité des activités nationales liées aux produits chimiques et l'application des accords et traités internationaux.

### 4.2 But et objectifs

Un objectif possible pour une stratégie de mobilisation des ressources relative aux produits chimiques et aux déchets pour les pays et les régions pourrait être « d'assurer, dans un délai raisonnable, l'utilisation des ressources internes et externes dans la mise en œuvre des aspects (questions essentielles) de la gestion des produits chimiques et des déchets aux niveaux national et régional ».

Afin d'atteindre ce but, la stratégie peut poursuivre les objectifs suivants :

- Assurer la sensibilisation aux questions de gestion des produits chimiques et des déchets auprès des décideurs et du public,

---

<sup>17</sup> Cf. : <http://www.who.int/iomc/en/>.

- Accorder une plus grande priorité aux questions relatives aux produits chimiques et aux déchets au niveau national,
- S'assurer que les personnes chargées des questions relatives aux produits chimiques comprennent les processus de décision internes du pays pour l'allocation des ressources internes de l'Etat,
- S'assurer que les personnes chargées des questions relatives aux produits chimiques améliorent leur connaissance des possibilités de financement externe et des détails du processus d'obtention de ces fonds.

### 4.3 La voie à suivre

Comme évoqué ci-dessus, l'élaboration d'une bonne Stratégie de mobilisation ressources implique des actions visant à renforcer les liens entre la protection de l'environnement et de la santé humaine et la promotion d'un développement économique et social durable. La marche à suivre vers l'élaboration ou le renforcement d'une stratégie peut suivre un certain nombre d'étapes. Pour de plus amples informations, voir également les annexes.

**Etape 1 :** Mettre en place un Groupe de travail pour la mobilisation de ressources composé des représentants des ministères/agences et des acteurs clés et élaborer les Termes de référence pour la mission du groupe de travail pour élaborer une Stratégie de mobilisation de ressources qui reflète le but et les objectifs décrits ci-dessus.

**Etape 2 :** Réaliser un état des lieux qui comprend, entre autres, une analyse approfondie du fonctionnement du processus de décision pour l'allocation des ressources financières, les possibilités de financement externe qui existent (à la fois bilatéral et multilatéral) et les possibilités qui existent aussi au niveau régional.

**Etape 3 :** Déterminer les opportunités de mobilisation de ressources qui ont une chance raisonnable d'être réalisée et mettre en place une stratégie.

**Etape 4 :** Coordonner les demandes de ressources relatives aux produits chimiques et aux déchets de manière cohérente et systématique dans le cadre de la Stratégie de mobilisation de ressources.

**Etape 5 :** Obtenir le soutien politique nécessaire à la Stratégie de mobilisation de ressources auprès des décideurs.

**Etape 6 :** Mettre en œuvre la Stratégie de mobilisation de ressources, y compris les révisions régulières nécessaires pour faire en sorte qu'elle demeure utile et pertinente.

## 5. ETAPES DE LA MISE EN ŒUVRE D'UNE STRATEGIE DE MOBILISATION DE RESSOURCES

Des informations supplémentaires sont fournies sur chacune des étapes décrites ci-dessus dans les paragraphes suivants.

### ***Etape 1 : Mettre en place un Groupe de travail pour la mobilisation des ressources***

La mise sur pied d'un Groupe de travail pour la mobilisation des ressources, ainsi que l'élaboration de ses Termes de référence, de son plan de travail et de son budget, constituent la première étape du processus. Le Groupe de travail devrait être composé des représentants des

ministères et agences et des acteurs clés. S'il est possible et opportun, il pourrait être co-présidé par un fonctionnaire qui maîtrise le processus d'affectation des ressources internes. Il pourrait s'agir de quelqu'un de la direction centrale de la planification ou d'un responsable chargé de prendre des décisions pertinentes d'allocation des ressources. L'autre co-président pourrait être un fonctionnaire ou un acteur impliqué dans les questions relatives aux produits chimiques.

Concernant la représentation des acteurs, certaines ONG peuvent apporter une grande expérience en termes de mobilisation de ressources financières. Elles peuvent, par exemple, apporter leur expertise dans la préparation des propositions, la gestion des projets et même le renforcement du soutien politique. Des experts techniques issus des secteurs industriels, des universités ou des instituts de recherche peuvent également être invités à rejoindre le de travail.

Les Termes de référence du Groupe de travail devraient être orientés vers le développement et le renforcement du soutien à la Stratégie de mobilisation des ressources. Elles devraient préciser un plan de travail avec des délais et un budget requis.

## **Etape 2 : Réaliser un état des lieux**

Un des volets essentiels de l'état des lieux consiste à comprendre les activités prévues et/ou en cours relatives aux produits chimiques et aux déchets dans le pays. Le partage d'informations sur ces activités permettra, dans une large mesure, d'assurer les donateurs qu'une approche à la gestion des produits chimiques bien coordonnée et cohérente est en train d'être élaborée par le pays. Un récent Profil national peut être d'une grande aide à cet égard. L'annexe C ci-dessous décrit un « sommaire » possible de cette analyse de la situation.

Une bonne Stratégie de mobilisation de ressources pour les produits chimiques est également tributaire d'une connaissance approfondie du processus de décision au niveau national concernant les priorités globales de développement et de la façon dont les donateurs externes évaluent et soutiennent les initiatives impulsées par les pays. Cela fait partie de l'état des lieux de la Stratégie de mobilisation des ressources.

Alors que chaque pays et chaque donateur disposent leur propre approche, un certain nombre de questions clés peuvent être posées pour aider à « peindre le tableau ». Les réponses aux questions suivantes peuvent aider à constituer la base pour aider un pays à élaborer sa stratégie de mobilisation de ressources. Les pays devraient décider des questions les plus prioritaires et de l'opportunité de poser d'autres questions utiles. Parmi ces questions figurent les suivantes :

### **Priorités**

- La gestion/sécurité des produits chimiques et des déchets est-elle une priorité reconnue dans les programmes d'action et de développement nationaux ?
- Comment les questions prioritaires sont-elles déterminées par le gouvernement dans le pays ?
- Quels sont les activités actuelles et prévues relatives aux produits chimiques dans le pays et qui bénéficieraient de la mobilisation des ressources financières ?

### **Allocation des ressources au niveau interne**

- Comment les ressources internes sont-elles actuellement allouées à la gestion des produits chimiques et des déchets ?
- Quelles possibilités d'acquisition de ressources financières internes et humaines existe-t-il dans le pays ?

- Quelles sont les taxes et les subventions qui existent pour les secteurs impliqués dans les produits chimiques et la gestion des déchets ? Ces dernières sont-elles accessibles reconvertibles en flux de revenus potentiels ?
- Existe-t-il des programmes internes pouvant être accessibles ?
- Existe-t-il des ressources qui restent régulièrement non affectées dans le pays ?
- Quel est le délai de prise de décisions concernant l'allocation des ressources ?
- Qui, au sein du ministère / département, prend les décisions d'allocation des ressources et comment ?
- Existe-t-il un processus normalisé pour organiser la contribution au processus d'allocation des ressources (par exemple un comité gouvernemental) ?
- Existe-t-il une possibilité d'accéder aux ressources internes non financières (humaines) ?
- Quelles contributions le secteur privé et les ONG peuvent-ils apporter en termes de ressources ?

### **Financement externe**

- Quels donateurs externes (par exemple, les gouvernements des pays développés, les institutions multilatérales et les sources non gouvernementales) existe-t-il ?
- Quelles sont les institutions multilatérales, régionales ou bilatérales de coopération au développement /de crédit présentes dans le pays ?
- Comment les donateurs externes déterminent-ils les initiatives à appuyer ?
- Quelle est la politique du gouvernement en matière d'acquisition d'assistance extérieure et de recherche de coopération au développement ? Quelles sont les procédures suivies ?
- Existe-t-il des initiatives internationales et régionales de financement (par exemple liées aux principales conventions relatives aux produits chimiques et aux déchets) dont les questions prioritaires du pays relatives aux produits chimiques pourraient bénéficier directement ou indirectement ?

Bien que répondant à ces questions, une analyse détaillée de la situation peut être rédigée qui fournit les informations de base nécessaires pour un pays, dans sa formulation de sa stratégie de mobilisation de ressources.

### ***Etape 3 : Déterminer les opportunités de mobilisation des ressources prioritaires***

Une fois qu'un état des lieux poussé est mené, la prochaine étape pour le Groupe de travail peut consister à définir, par ordre de priorité, les possibilités de mobilisation de ressources, sur la base des connaissances acquises grâce à l'état des lieux. Cette démarche permettra une approche systématique vis-à-vis des donateurs potentiels, aux niveaux national, régional et international, afin de maximiser les chances de réussite. Les questions suivantes peuvent aider le Groupe de travail dans la planification et la création de telles opportunités :

- Quels programmes de financement interne et externe constituent la « meilleure combinaison » pour les priorités de la gestion des produits chimiques et des déchets ? Lesquels disposent d'un financement suffisant, d'un cycle de financement adapté et d'un engagement à chercher une solution aux problèmes ?
- Quels donateurs externes régionaux et internationaux connaissent mieux le pays et ses problèmes relatifs aux produits chimiques et/ou aux déchets ?
- Quels donateurs définissent régulièrement les produits chimiques et/ou les déchets comme un domaine prioritaire ?
- Existe-t-il des donateurs absents du pays qui doivent être approchés, car considérés comme offrant de bonnes perspectives ?

- Existe-t-il des donateurs sans antécédents sur les questions des produits chimiques et absents du pays, mais pouvant être abordés ?
- Le secteur privé, les fondations privées et les ONG ont-ils été considérés comme de possibles sources de ressources ?
- Existe-t-il des instruments pouvant être employés ou, si nécessaire, développés pour fournir des incitations au secteur privé pour qu'il apporte sa contribution aux initiatives de gestion des produits chimiques ?

#### **Etape 4 : Coordonner les demandes de ressources liées aux produits chimiques et aux déchets**

- La coordination des différentes demandes potentielles de ressources sera essentielle pour assurer une Stratégie de mobilisation de ressources cohérente, efficiente et efficace. A cet égard, le Groupe de travail devra examiner, lors de l'élaboration de sa stratégie, des questions telles que les suivantes :
- Quels ministères ou organismes ont l'intention d'interpeler, sont en passe d'interpeler ou ont déjà interpellé les donateurs potentiels pour les projets liés aux produits chimiques et aux déchets ?
- Existe-t-il un processus interne visant à coordonner les requêtes relatives aux produits chimiques et non chimiques adressées à ces mêmes donateurs ?
- Des efforts ont-ils été consentis pour réconcilier, partout où cela est possible et pratique, les requêtes potentiellement concurrentes ?
- Les propositions de financement sont-elles compatibles avec les exigences des donateurs (fonds de contrepartie, contributions en nature, etc.)
- Existe-t-il des opportunités pour obtenir de nouveaux donateurs, par exemple le secteur privé, à travers des mécanismes de cofinancement ?
- Les délais de soumission peuvent-ils être respectés ?

#### **Etape 5 : Obtenir le soutien politique à la stratégie**

Les questions relatives aux produits chimiques et aux déchets rivalisent avec un large éventail de questions prioritaires pour un pays. De même, les donateurs externes répondent, de façon générale, aux problèmes posés par un pays sollicitant une assistance par ordre de priorité nationale. Le fait d'engager les principaux décideurs vis-à-vis des questions relatives aux produits chimiques permet de faire en sorte que leur connaissance de l'importance de ces questions aboutisse directement à une intervention sur des questions d'allocation de ressources et de propositions extérieures de financement.

L'exploration des liens entre les questions liées aux produits chimiques et la multitudes de questions de développement économique et social durable, par exemple la protection de la santé humaine, les avantages économiques d'un environnement plus propre pour attirer les investissements dans le pays, la promotion d'une agriculture durable pour les marchés intérieurs et extérieurs, ainsi que la contribution que la gestion rationnelle des produits chimiques peut apporter à la consolidation du cadre législatif et politique d'un pays, entre autres, fait partie intégrante du processus d'élaboration de la stratégie. Fait important, dans de nombreux cas, un petit projet pilote ou de démonstration présentable aux décideurs peut fournir des exemples d'application concrète de la mobilisation des ressources.

Parmi les questions clés pouvant aider les pays à assurer l'engagement décideurs figurent les suivantes :

## Décideurs internes et externes

- Quel est le niveau actuel de sensibilisation aux produits chimiques et aux déchets parmi les principaux décideurs, notamment les personnalités politiques concernées, tels que les ministres, les conseillers politiques de haut niveau et les personnalités influentes en dehors des pouvoirs publics ?
- Des canaux de communication régulière avec les représentants des donateurs externes ont-ils été établis ?
- Les principaux décideurs peuvent-ils être impliqués dès le début du processus ? Sont-ils en mesure d'approuver la stratégie de mobilisation de ressources et/ou de faciliter la collaboration avec d'autres organismes et ministères qui pourraient ne pas être initialement engagés vis-à-vis des questions relatives aux produits chimiques ?
- Existe-t-il des décideurs internes (ministres, décideurs au niveau central, autres responsables clés) régulièrement informés sur les activités internes relatives aux produits chimiques ?
- Les donateurs multilatéraux/bilatéraux présent dans le pays et au niveau régional ont-ils été régulièrement et uniformément informés sur les activités internes relatives aux produits chimiques et aux déchets ?
- Les donateurs/hauts fonctionnaires ont-ils été invités à assister à des réunions, des événements, des visites de terrain et autres, liés aux produits chimiques ?
- D'autres outils de sensibilisation clés (séances d'information stratégique, visites effectués par des personnalités externes au pays) des décideurs ont-ils été identifiés ?
- Des articles liés aux produits chimiques, par exemple des brochures des programmes, des outils de communication sur les dangers et des adresses de sites Web ont-ils été portées à l'attention des donateurs externes ?
- Les questions relatives à la gestion des produits chimiques et des déchets apparaissent-elles dans les documents généraux des administrations publiques (Exemple : rapports annuels, communiqués de presse, discours sur le budget, documents de planification) définissant les priorités globales ? Si oui, ont-elles été portées à l'attention des donateurs externes ?
- Quelles sont les sources d'information qui existent dans le pays et aux niveaux régional et international sur les liens entre les questions relatives aux produits chimiques et d'autres questions prioritaires ?

## Sensibilisation du public

- Quel est le niveau général de sensibilité du public aux produits chimiques et aux déchets ?
- Quelles activités peuvent être menées pour renforcer la sensibilisation du public ?
- Existe-t-il des possibilités de partenariat avec le secteur privé et les ONG pour la sensibilisation du public ?

## Étape 6 : Mettre en œuvre la stratégie

Une fois qu'une Stratégie nationale de mobilisation de ressources (l'annexe D présente une esquisse possible de cette stratégie) est élaborée et approuvée par les principaux décideurs, elle doit être mise en œuvre. L'annexe E illustre un itinéraire crucial pour la mise en œuvre. Il est essentiel que la Stratégie de mobilisation de ressources comporte un programme d'activités clair, un échéancier et un budget doté de ressources financières et humaines suffisantes pour être réalisable.

Il est évident que dans tous les pays, les priorités politiques peuvent changer et changent régulièrement, et la gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets ne fait pas exception à la règle. Par conséquent, il est essentiel que toute Stratégie de mobilisation de ressources soit régulièrement réévaluée afin de refléter fidèlement les priorités

nationales. Toute réévaluation des priorités devrait être défendable et se faire de manière systématique. Alors que les donateurs répondent souvent aux priorités des pays lors de la prise de décisions, si ces priorités ont tendance à changer en permanence, la viabilité à long terme de la gestion des produits chimiques peut être menacée. Ainsi, une réflexion attentive doit précéder toute décision de changer de priorités.

Il est essentiel de mettre en place un processus d'évaluation régulière de la stratégie dans le but d'assurer son efficacité. Un tel processus d'évaluation devrait commencer aussitôt après la mise en branle de la Stratégie de mobilisation de ressources.

Parmi les questions clés pouvant aider à la mise en œuvre de la stratégie figurent les suivantes :

### **Adaptation aux changements de priorités**

- Des changements sont-ils prévus à court et à long terme dans les priorités relatives aux produits chimiques et aux déchets ?
- Si oui, est-il possible de relier toute « nouvelle » priorité à celles qui existent ?
- Comment les nouvelles priorités sont-elles intégrées dans le processus ?
- Un mécanisme de gestion des priorités imprévues (par exemple l'attention à un problème chimique non-prioritaire due à un accident) est-il mis en place ?

### **Evaluation de la stratégie**

- Quels critères peuvent être mis au point pour évaluer adéquatement la réussite de la stratégie ?
- Quel mécanisme peut être mis en place pour l'examen régulier de la stratégie ?

## **6. RESUME ET CONCLUSIONS**

Le présent document d'orientation a défini une proposition de processus visant à aider les pays à recueillir les informations nécessaires et à mettre en place une stratégie destinée à assurer la réussite de l'élaboration et de la mise en œuvre d'une stratégie de mobilisation de ressources pour les produits chimiques et les déchets. Il n'existe pas de voie royale qu'un pays doit suivre pour assurer la mobilisation de ressources. Cependant, il est essentiel qu'un pays soit capable d'élaborer une bonne stratégie pour accéder aux sources de financement internes et externes. Cette stratégie sera renforcée par une planification minutieuse des activités, un consensus sur les priorités nationales, des recherches approfondies, l'échange d'informations, la coordination interministérielle et les partenariats stratégiques.

Les actions prioritaires relatives à la gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets seront toujours menées dans un cadre comportant de nombreuses autres priorités nationales de développement. Dans le suivi de la mise en œuvre de la stratégie (Proposition d'Etape 6), il peut être utile d'adapter ce document d'orientation et cette approche, qui revêtent un caractère large, à des situations nationales ou locales et d'envisager l'élaboration de plans d'action précis et détaillés. En œuvrant à la mise en place d'approches intégrées aux niveaux national et régional de manière systématique et en s'efforçant de parvenir à un consensus au sein des pouvoirs publics et entre les parties prenantes, les chances d'allocation de ressources durables et donc de réussite dans le règlement des priorités nationales (notamment les obligations au titre des Conventions) seront largement accrues.

## **ANNEXE A : APPROCHE DU SECRETARIAT DE LA CONVENTION DE STOCKHOLM POUR FACILITER AUX PARTIES QUI SONT DES PAYS EN DÉVELOPPEMENT ET A ECONOMIE EN TRANSITION L'ACCES AUX RESSOURCES FINANCIERES**

Le manque de moyens financiers et de capacités techniques constitue un obstacle majeur qui entrave les pays dans la mise en œuvre de leurs priorités nationales découlant de la Convention de Stockholm. L'expérience acquise au cours de ces dernières années dans la mise en œuvre de la Convention porte à croire qu'un grand nombre de pays éprouve encore des besoins essentiels d'assistance en matière de renforcement des capacités et peuvent ne pas être en mesure de faire pleinement usage des fonds fournis au titre du mécanisme financier de la Convention.

Le Secrétariat de la Convention de Stockholm met en œuvre des activités visant à faciliter la une assistance en termes de capacité et à améliorer la communication entre les pays demandeurs d'assistance en matière de capacités et les fournisseurs respectifs, en rapprochant les fournisseurs d'assistance respectifs de la demande d'assistance en matière de capacités dans les pays en développement et à économie en transition. Dans le même temps, les activités sont destinées à aider aussi bien les donateurs que les bénéficiaires dans la prise de décisions de collaboration avec d'autres partenaires dans le domaine des produits chimiques et des déchets.

Les objectifs consistent à améliorer la communication entre les parties prenantes, par exemple les bénéficiaires et les donateurs, les donateurs entre eux, et les bénéficiaires entre eux, à faciliter les partenariats, à fournir des conseils, à assurer une meilleure diffusion des bonnes pratiques et des leçons apprises, ainsi qu'à favoriser la coopération sur les plans régional et mondial.

## **ANNEXE B : ETUDE DE CAS SUR L'INTEGRATION : ZAMBIE**

En 2006, le PNUD et le PNUE ont élaboré une initiative de partenariat pour la mise en œuvre de la SAICM. Cette initiative s'appuie sur les services de soutien particulier pouvant être fournis par chacun des organismes de coopération. Elle vise à faciliter l'intégration de la gestion rationnelle des produits chimiques dans les processus nationaux de planification du développement pour soutenir le développement durable dans les pays en développement et à économie en transition.

Cette initiative de partenariat aide les pays à :

- identifier les domaines spécifiques de la gestion des produits chimiques susceptibles de produire des avantages environnementales, sanitaires et économiques, et mettre en place un plan pour entamer le travail sur ces domaines spécifiques identifiés,
- évaluer leurs stratégies de développement national pour la protection de l'environnement et de la santé humaine des effets néfastes des produits chimiques grâce à leur gestion rationnelle,
- améliorer l'intégration des priorités de la gestion des produits chimiques dans les plans nationaux de développement.

Avec le financement assuré par le Fonds d'affectation spécial du Programme de démarrage rapide de la SAICM, l'initiative de partenariat PNUD-PNUE a été lancée en Macédoine et en Ouganda, tandis que les activités au Belarus, à Belize, au Honduras, en Equateur et au Libéria ont commencé au premier trimestre de 2009. En outre, grâce au soutien fourni par le Gouvernement de la Suède à travers l'Agence suédoise des produits chimiques (KemI), deux autres pays ont été ajoutés : la Zambie, où la mise en œuvre a été lancée en 2007, et le Cambodge, où les activités ont débuté en juin 2008.

Le projet « Etude de cas PNUD-PNUE en partenariat avec la Zambie : Intégration de la gestion rationnelle des produits chimiques dans la planification du développement national basée sur les OMD » a officiellement commencé ses activités lors de son Atelier de lancement (14 et 15 novembre 2007, Lusaka) par le Ministre zambien du Tourisme, de l'Environnement et des Ressources naturelles, l'honorable député Michael L. Kaingu. La grande diversité des ministères représentés, 20 ministères et organismes, et la participation du secteur privé, des représentants des universités et des ONG, a permis d'améliorer la compréhension par les participants de la pertinence intersectorielle de la gestion des produits chimiques et de son importance sur le plan économique. La participation active et l'engagement du Ministère des Finances et du plan vis-à-vis du processus du projet a été un signe manifeste de la valeur stratégique de l'approche du projet.

Des équipes sectorielles ont été mises sur pied pour élaborer le rapport national de la situation de la gestion des produits chimiques, qui a été achevé au dernier trimestre de 2008. Le groupe analytique de base, composé d'un économiste, d'un expert en santé environnementale et d'un expert en environnement de l'Environment Council of Zambia (ECZ), s'est servi du rapport de situation comme pour identifier les priorités d'action nationales en matière de gestion rationnelle des produits chimiques dans le cadre du plan national de développement. Ces priorités ont été présentées au Mécanisme de coordination inter-agences (ICM), qui les a approuvées en décembre 2008. Diverses réunions supplémentaires ont eu lieu avec le Ministère des Finances et du plan pour assurer l'appropriation du processus d'intégration des priorités dans le processus national zambien de planification du développement.

Une analyse économique coûts-avantages relative aux coûts sociaux et financiers des interventions pertinentes dans le bassin du fleuve Kafue a été entamée au premier trimestre de 2009. Les options et interventions liées à la gestion des produits chimiques pour favoriser le

développement tout en améliorant les conditions sanitaires et environnementales dans le bassin seront présentées. Le Cinquième Plan national zambien développement (FNDP) a fait l'objet d'un examen à mi-parcours et dans ce contexte, le projet engage donc en permanence les autorités nationales de planification de ses activités afin de d'assurer l'assimilation par les responsables de la planification des liens entre la gestion rationnelle des produits chimiques et les OMD et leur engagement vis-à-vis des objectifs du projet, dans le but de faciliter l'intégration des plus hautes priorités de la gestion nationale des produits chimiques dans le plan de développement national du pays.

En reconnaissance de l'importance de renforcer davantage les capacités de la Zambie en matière d'économie environnementale, le gouvernement de la Norvège a fourni au projet des ressources supplémentaires, qui servent à former un jeune économiste de l'environnement, qui travaille avec l'économiste principal dans le cadre du groupe analytique de base.

## **ANNEXE C : SOMMAIRE POSSIBLE D'UN ETAT DES LIEUX**

- 1. Vue d'ensemble des principaux besoins en ressources liées aux produits chimiques dans le pays/la région**
  - Analyse des lacunes, par exemple l'identification des questions liées aux produits chimiques non financées ou sous-financées
  
- 2. Aperçu de la prise de décision relative aux ressources au sein des directions/ministères**
  - Ex. : documentation nécessaire, normes et échéancier pour chaque direction/ministère (Par exemple Ministère de la Santé, Ministère de l'Industrie)
  - Liste des programmes internes pouvant avoir des fonds à leur disposition
  
- 3. Aperçu de la prise de décision relative aux ressources au sein du gouvernement en général**
  - Principaux contacts
  - Liste des comités disposant d'un pouvoir décisionnel
  - Présentation du processus de décision (peut inclure, par exemple, l'étude de cas du mode d'approbation des financements)
  - Liste des programmes au sein de pays qui peuvent avoir des fonds à leur disposition
  
- 4. Liste complète des organismes multilatéraux/bilatéraux dans le pays et liste de sélection de ceux en dehors du pays**
  - Présentation des activités de ces donateurs liées aux produits chimiques
  - Détails des processus d'approche des donateurs
  - Principaux contacts (nationaux, régionaux et internationaux)
  
- 5. Identifier les opportunités de partenariat public-privé**

## **ANNEXE D : SOMMAIRE POSSIBLE D'UNE STRATEGIE DE MOBILISATION DE RESSOURCES**

### **1. Introduction**

### **2. Etat des lieux**

- Tendances
- Mécanismes institutionnels

### **3. Contraintes**

### **4. But et objectifs**

### **5. Principes directeurs**

### **6. Actions stratégiques**

- Améliorer la communication et l'information
- Instituer des processus, des systèmes et des outils
- Opérationnaliser/introduire des incitations
- Renforcer les compétences et les capacités
- Poursuivre l'interaction avec les donateurs sur les plans régional et international
- Produire des résultats et suivre les impacts

### **7. Facteurs cruciaux de réussite**

### **8. Budget et échéancier**

### **9. Suivi et évaluation**

## ANNEXE E : ITINERAIRE CRUCIAL D'UNE STRATEGIE DE MOBILISATION DE RESSOURCES

